

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 février 1996, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, en vue du prolongement du cours Bayard à Lyon 2°, d'une parcelle de terrain nu appartenant à la compagnie financière COFIBEL.

Il s'agit d'un terrain nu d'une superficie de 1 237 mètres carrés cadastré sous le numéro 49 de la section BC.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, le bien en cause serait acquis gratuitement ;

B. Propose d'approuver ledit compromis et de l'autoriser à signer l'acte authentique destiné à régulariser cette affaire ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique destiné à régulariser cette affaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,